Jean Winand

LES HIÉROGLYPHES ÉGYPTIENS

Quatrième édition corrigée
6e mille

Que sais-je?

À lire également en
Que sais-je ?

COLLECTION FONDÉE PAR PAUL ANGOULVENT

Sophie Desplancques, *L'Égypte ancienne*, n° 247.
Claude Traunecker, *Les Dieux de l'Égypte*, n° 1194.
Pierre-Sylvain Filliozat, *Le Sanskrit*, n° 1416.
Claude Hagège, *La Structure des langues*, n° 2006.
Hélène Bouillon, *Les 100 mythes de l'Égypte ancienne*, n° 4172.

À Gérald et Stéphane,
Jean-Marie et Vinciane.

Et surtout pour Michèle et DaPo,
Pour toutes ces heures volées.

Ce livre ne peut être reproduit ni utilisé à des fins
d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle.
La fouille de textes et de données est interdite
conformément à l'article 4(3) de la Directive (UE) 2019/790.

ISBN 978-2-13-089927-3
ISSN 0768-0066

Dépôt légal – 1re édition : 2013
4e édition corrigée : 2026, novembre

© Que sais-je ?/Presses Universitaires de France, 2026
5, allée de la 2e DB, 75015 Paris

INTRODUCTION

L'Égypte antique est inséparable de l'écriture hiéroglyphique. Cette écriture élégante et majestueuse a symbolisé à elle seule la vallée du Nil aux yeux de l'Occident pendant plus de mille cinq cents ans, jusqu'à ce que Jean-François Champollion (1790-1832) déchire, en 1822, le voile de mystère qui l'enveloppait. L'écriture hiéroglyphique est populaire, à juste titre, en raison de son caractère monumental ; que ce soit sur les murs ou les colonnes des temples, sur les stèles ou les statues, ou encore sur les objets les plus humbles, partout les caractères sacrés s'offrent au regard. Cette publicité omniprésente occulte le fait que les hiéroglyphes n'ont jamais exercé de monopole sur l'écrit en Égypte. On distingue en effet à tout le moins deux autres écritures d'importance majeure : l'écriture hiératique et l'écriture démotique. À cela, il faut ajouter l'écriture copte, une forme d'écriture dérivée de l'alphabet grec, qui servit à noter la langue égyptienne après l'extinction de la civilisation pharaonique.

L'écriture compte sans aucun doute comme l'une des plus grandes inventions de l'humanité. D'un point de vue sémiotique, le signe visuel se distingue de l'oralité par une série de traits : le signe visuel est atemporel, le signe oral est immédiat, fugitif ; le signe visuel est d'abord imitatif, cherchant à reproduire les objets du monde réel, tandis que le signe oral, pour faire sens, dépend d'une convention entre le signe lui-même et l'objet qu'il représente ; le signe visuel, enfin, s'appréhende globalement et immédiatement, alors que le

signe oral est soumis à la séquentialité de la chaîne parlée, le sens n'étant reconstitué qu'à la fin de la chaîne. L'écriture surgit à l'intersection du signe visuel et du signe oral, combinant à la fois le caractère iconique de l'image et le caractère symbolique de l'oral. Et c'est un fait que l'écriture, partout où elle apparaît, semble aussi répondre au besoin de noter des mots étrangers : anthroponymes, théonymes ou toponymes.

Dans l'histoire mondiale, l'écriture apparaît pour la première fois dans quatre foyers : en Mésopotamie et en Égypte, aux environs de 3300, en Chine à la fin du IIe millénaire et en Amérique centrale au milieu du Ier millénaire av. J.-C.[1]. Alors qu'il est très probable que les écritures chinoise et méso-américaine sont nées de manière indépendante et isolée, la question est longtemps restée pendante en ce qui concerne les possibles relations de dépendance entre l'Égypte et la Mésopotamie. Jusqu'il y a peu, l'écriture cunéiforme revendiquait l'honneur d'être l'écriture la plus ancienne de l'humanité. La découverte, il n'y a pas si longtemps, de nouveaux documents à Abydos, en Haute-Égypte, a mis à mal cette suprématie. En dehors d'une vaine querelle de prestige entre spécialistes, l'étude des premiers témoignages égyptiens apporte un éclairage intéressant et neuf sur la manière dont l'écriture s'est manifestée et diffusée pour la première fois.

Si l'apparition de l'écriture en Mésopotamie semble conditionnée par les besoins grandissants de l'administration, en Égypte elle est également, sinon davantage, liée à l'affirmation et à la commémoration de l'individu (voir chap. II, § I). En Chine, ce sont plutôt

1. À cela, il faut peut-être ajouter les écritures de l'Indus et de l'Île de Pâques (rongorongo).

des motivations religieuses qui paraissent expliquer le recours à l'écrit (divination royale sur des carapaces de tortues), et il en va de même chez les Mayas (inscriptions commémoratives et calendriers religieux).

Un ouvrage consacré à l'une des écritures les plus anciennes de l'humanité oblige à poser la question préjudicielle de la définition même de l'écriture. Il règne, en effet, beaucoup d'imprécision en la matière. Sous le terme d'écriture, on a pris l'habitude de ranger des réalités très diverses[1]. Nous passerons ici sur les acceptions dérivées où l'écriture désigne un style, une manière d'écrire, ou encore renvoie à la production même de l'écrit dans le sens où l'on parle des Saintes Écritures ou des écritures comptables. Nous ne commenterons pas davantage le terme appliqué à des réalités extralangagières, comme l'écriture musicale.

Nous considérerons l'écriture dans un sens étroit, c'est-à-dire dans son rapport nécessaire à une langue particulière[2]. Langue – et non langage –, cela afin d'éviter le même type d'ambiguïté que celui que nous avons dénoncé à propos de l'écriture. L'écriture, dans l'acception retenue ici, sert à fixer une représentation sémantique à laquelle correspond un signifiant phonétique, sans que cela implique une assimilation, voire un asservissement de l'écrit à l'oral, les deux dimensions conservant leurs domaines propres. Les représentations de nature iconique auxquelles fait défaut la dimension phonétique

1. Le français ne dispose que d'un terme général là où l'anglais fait une distinction entre *writing* et *script* (et, dans une moindre mesure, *literacy*) et l'allemand entre *Schrift* et *Schriftlichkeit*.

2. Voir la définition de Peter T. Daniels : « Un système de marques plus ou moins permanentes utilisées pour représenter un discours de telle sorte que celui-ci peut être retrouvé plus ou moins exactement sans l'intervention du locuteur. »

relèvent d'un autre type de système. Par exemple, les nombreux pictogrammes utilitaires qui nous entourent dans la vie quotidienne font partie de systèmes sémiotiques, parfois complexes (le Code de la route), mais n'impliquent aucune réalisation linguistique particulière. Tout d'abord, à condition de connaître le Code, chacun peut interpréter le signe dans sa propre langue. Ensuite, même à l'intérieur d'un système linguistique, il est très souvent possible de gloser le signe de plusieurs manières. Cela se vérifie notamment dans le cas de compositions complexes faisant intervenir plusieurs symboles. Pour distinguer ces deux types d'écriture, on parle parfois de systèmes sémasiographiques, c'est-à-dire fondés sur des représentations dont la valeur sémantique est directement interprétable (gr. *sèma* « signe »), et de systèmes glottographiques, dans lesquels les signes reçoivent une valeur linguistique (gr. *glotta* « langue »). Sont donc également exclus de notre champ d'investigation les systèmes d'écriture à prétention universelle comme on chercha à en développer aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles dans des spéculations auxquelles l'écriture hiéroglyphique fut plus ou moins étroitement associée (voir chap. IV, § III).

Enfin, il faut encore faire une place à l'écriture dans son acception matérielle, au sens où l'on parle d'une écriture gothique ou d'une écriture onciale. Ce sens renvoie à l'étude de la paléographie, laquelle s'occupe notamment de la forme des signes et de leur évolution au cours des âges. Nous reviendrons sur cette dimension dans le chapitre III consacré à l'histoire de l'écriture hiéroglyphique.

Parmi les systèmes d'écriture au sens restreint, on peut distinguer deux grandes catégories. Dans la première se trouvent les systèmes à représentation phonologique.

Les systèmes les mieux connus sont évidemment les *alphabets*. En théorie, on pourrait s'attendre à ce qu'il y ait autant de signes que de phonèmes. La réalité est toutefois plus diversifiée : dans de nombreux systèmes, les phonèmes faisant intervenir conjointement des traits jugés par ailleurs fondamentaux sont souvent notés au moyen de deux signes et non d'un seul. C'est le cas en français des phonèmes nasalisés ou aspirés. L'alphabet courant se distingue ainsi de l'alphabet phonétique qui vise à une correspondance unique et univoque entre signe et phonème (comparer fr. « gent », « gens », « Jean » *vs.* /ʒã/). Parmi les alphabets, on met à part les abjads, c'est-à-dire des systèmes qui ne notent (principalement) que les consonnes, comme c'est le cas en arabe ou en hébreu. À côté des écritures alphabétiques, il existe des *syllabaires*, fondés, comme le nom l'indique, sur l'inventaire des syllabes. Alors que les alphabets ne dépassent guère une quarantaine de signes, les syllabaires en comptent généralement plusieurs dizaines. De tels systèmes sont en grande partie liés aux types de syllabes. Là où ceux-ci sont très diversifiés, l'écriture syllabique se révèle vite peu pratique. À l'intérieur des syllabaires, on distingue les alphasyllabaires où les syllabes ayant une base consonantique commune sont groupées dans un même graphème, les voyelles étant notées par des altérations du signe de base (guèze, brahmi et ses multiples dérivés, dont la dévanagari). Les syllabaires sont attestés à date très ancienne (cunéiforme pour la notation du sumérien et de l'akkadien, linéaire A pour une langue non encore déchiffrée, linéaire B pour noter le grec archaïque). On en rencontre aussi bien autour du bassin méditerranéen qu'en Asie ou en Amérique du Nord. Aujourd'hui, le japonais est sans doute la langue la plus connue qui utilise encore – à côté du système

logographique des kanjis, c'est-à-dire les idéogrammes hérités de l'écriture chinoise – deux séries de syllabaires (les hiraganas et les katakanas). On verra plus loin que les Égyptiens ont également eu recours à une écriture de type syllabique pour certains de leurs besoins (voir chap. III, § IV).

La seconde catégorie comprend les systèmes à représentation idéographique. Dans de tels systèmes, il existe des signes qui – à l'origine – représentent visuellement les entités du monde réel. À l'inverse des pictogrammes, une représentation phonologique leur est associée. Dans une société complexe, il devient vite difficile, sinon impossible, de représenter la diversité des choses par des logogrammes ou, si l'on veut, des signes-mots. Ces systèmes se prêtent également très mal à noter les flexions grammaticales, notamment verbales. Aussi n'existe-t-il pas de système idéographique pur ou radical. Très tôt – en fait, immédiatement –, la plupart de ces systèmes ont pu fonctionner parce qu'ils incorporaient une dose de représentation phonétique. Ce sont donc des systèmes mixtes.

L'étude des hiéroglyphes ne se résume pas à une tension entre langue et écriture ; il faut encore compter avec l'image. En effet, l'écriture hiéroglyphique – le fait est patent – a toujours conservé une forte dimension iconique. Cette réalité transparaît dans les nombreux jeux auxquels se prête cette écriture – sans commune mesure avec les systèmes alphabétiques –, depuis les variations sur les classificateurs sémantiques (voir chap. II, § I, 2) jusqu'à la cryptographie (voir chap. II, § III, 2) en passant par les spéculations théologiques des hiérogrammates à l'époque gréco-romaine (voir chap. III, § VI). Mais il y a plus. Dans les compositions épigraphiques, les interactions entre texte et image sont omniprésentes

au point que l'image complète parfois le texte ou que l'écriture, profitant de sa malléabilité formelle, s'adapte au dessin pour mieux le servir (voir chap. II, § II).

On notera, enfin, que l'appellation « hiéroglyphes » a été appliquée à des systèmes d'écriture en dehors de l'Égypte, parfois un peu rapidement. C'est ainsi que l'on appelle hiéroglyphes méroïtiques un type d'écriture, dérivé des hiéroglyphes égyptiens, qui fut utilisé en épigraphie dans le royaume de Méroé et qui fonctionne selon le principe des alphasyllabaires.

On a également appliqué l'appellation hiéroglyphe à une forme d'écriture hittite utilisée pour transcrire au milieu du IIe millénaire un dialecte louvite, écrit jusque-là en cunéiforme. Cette écriture est sans relation avec les hiéroglyphes égyptiens.

Pour ce qui est du continent américain, la plus ancienne inscription serait la stèle de Cascajal, comportant 62 signes, à la frontière entre pictogrammes et logogrammes. Cette inscription, dont la datation ne peut être précisée en l'état de nos connaissances, appartient à la civilisation olmèque (1200-500 av. J.-C.). Le terme hiéroglyphe est également utilisé pour décrire l'écriture maya, dans laquelle on repère des glyphes ayant valeur de logogrammes et des glyphes à valeur phonologique, correspondant à des syllabes. Les premiers textes ne sont pas antérieurs à la seconde moitié du Ier millénaire av. J.-C. On parle encore d'hiéroglyphes micmacs (du nom d'une peuplade indienne du Canada) qui combinent des signes logographiques et phonétiques. Cette écriture, dont les origines sont peu claires, aurait été découverte au XVIIe siècle, puis modifiée par un missionnaire français, le Père Chrétien Le Clercq.

Le linéaire A, qui note une langue non encore déchiffrée utilisée en Crète à l'époque minoenne, c'est-à-dire